



Réunion CHSCT 14 mars 2019



Hop à table :

Ce projet va être arrêté car il ne rencontre pas assez de succès et beaucoup de non-conformité ont été constatées.

Ligne CDG-MLH (BALE) :

La Direction veut attirer davantage la clientèle affaire sur cette ligne.

Elle envisage donc une offre Business sur ce tronçon pour la saison été. La DPNC n'a pas souhaité demander un avis du CHSCT sur ce sujet puisque selon elle, cela ne change rien au type de service que nous effectuons déjà sur d'autres lignes courtes.

Même si un avis n'a pu être rendu, et que la Direction souhaite s'en passer, l'ensemble du CHSCT a affirmé son opposition et a demandé un 3ème PNC. Si la Direction veut reconquérir cette clientèle affaire, il faut qu'elle s'en donne les moyens.

Une étude est en cours pour une prestation Business plus adaptée aux vols courts. La classe Business sera limitée à 8 sièges sur ce tronçon.

Consigne syndicale :

Assurez-vous d'avoir pu manger sur le vol précédent ou au sol, même s'il est nécessaire de mettre le vol en retard. Faites un rapport si le service ne peut être terminé, ne vous mettez pas en danger. Débarquez si vous n'avez pas pu vous alimenter correctement, car cela influe sur votre état de vigilance et de fatigue.



Salle PN Nantes :

L'ancienne salle de repos sera réouverte et équipée d'un distributeur de café.

Plateaux repas/ changements début avril 19 :

De nouveaux plateaux équipages seront proposés à Lyon et Strasbourg.

De nouvelles collations seront proposées à CDG.

Nouvel armement catering CDG

Le but initial était un allègement des grands trolleys.

Les retours sont très mitigés, que ce soit chez Hop ou Cityjet. Les CC effectuent de nombreuses manipulations pour remonter la cabine avec le trolley. Un retour à l'ancien armement est envisagé.

Accidents du travail :

La Direction déplore un nombre très élevé d'accidents du travail.

Les amendes infligées à la compagnie par la Sécurité Sociale peuvent être de 1000€ par jour et par PN.

La Direction préconise de ne pas venir voler en étant enrhumé car les otites représentent encore la première cause d'accident du travail devant les troubles musculo-squelettiques.

Des bandes antidérapantes vont être installées à l'entrée de chaque avion pour prévenir les chutes l'hiver.

Débarquement "clause fatigue":

Une trentaine de rapports "fatigue" sont reçus chaque mois. Chaque rapport est pris en compte même s'il n'est pas lié à un débarquement. Peu de débarquements "clause fatigue" ont été constatés ces derniers mois.

PNC en restriction médicale :

La Direction souhaite que ces PNC soient reçus plus régulièrement par la médecine du travail, afin de vérifier si la restriction est toujours justifiée.